



JUSTICIA Asbl

Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire, adresse :
94 avenue Adoula coin des usines, Commune Lubumbashi, Haut Katanga /RDC, Tél : +243994075131, +243971654932,
E-mail :justicia.asbl@gmail.com, Site web : www.justiciahumanrights.org

COMMUNIQUE DE PRESSE N°008/JUST/2025

LA MESURE DU COUVRE-FEU DANS LA VILLE DE LUBUMBASHI ET SES ENVIRONS DEVRAIT ETRE RECONDUITE

JUSTICIA Asbl, une organisation de promotion et de protection des droits de l'homme, du droit humanitaire et de développement, suit avec une attention soutenue la situation sécuritaire dans la ville de Lubumbashi et ses environs depuis la mise en place de la mesure portant couvre-feu par le gouvernement provincial du Haut-Katanga.

En effet en date du 20 janvier 2025, le Gouverneur de la Province du Haut-Katanga avait saisi le 15 janvier 2025 par la lettre n°10/00032/CAB/GP/Haut-Katanga le Vice Premier Ministre et ministre de l'intérieur, sécurité et affaires coutumières lui informant de la nécessité d'instaurer un couvre-feu dans la Province en réponse à la dégradation de la situation sécuritaire dans la ville de Lubumbashi notamment.

Cette mesure, dont la durée est d'un mois, contenait certaines failles que JUSTICIA Asbl avait mentionnées dans son communiqué de presse n°006/JUST/2025 du 20 janvier 2025 intitulé **“la mise en place du couvre-feu devrait être soutenue par des mesures d'encadrement”**.

Pour JUSTICIA Asbl, ce couvre-feu, bien que contenant des failles évidentes comme l'instauration de certaines barrières à des heures assez tôt ou la substitution de celles-ci en check-point pour ponctionner de l'argent sur les retardataires, a été une bonne décision dans la mesure où l'insécurité qui avait atteint un pic très élevé a sensiblement diminué par rapport aux cinq derniers mois.

Des cas de vandalisme, cambriolage et autres insécurité sont parfois signalés dans les périmètres des quartiers où les barrières sont installées et par où passent les patrouilleurs.

Au regard de la persistance de quelques poches d'insécurité, tout en recommandant la reconduction de ce couvre-feu, JUSTICIA propose que des mesures correctives soient apportées aux failles constatées.

C'est notamment, la mise à disposition des numéros verts au Centre de Coordination de commandement, le réajustement de la prime accordée aux patrouilleurs et leur contrôle systématique pour éviter des dérapages, l'interdiction de placer les barrières avant les heures prévues ou l'interdiction de percevoir de l'argent auprès des retardataires nocturnes ainsi que le recul de quelques heures du début des opérations pour déjouer toutes les mauvaises intentions des bandits désireux d'opérer bien avant l'heure du début du couvre-feu.



Fait à Kinshasa, le 21 février 2025

Pour JUSTICIA Asbl
Maitre Timothée MBUYA
Président